



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 OCTOBRE 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0363**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux projets UNSS

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

23 OCT. 2023

et publié le

23 OCT. 2023

Secrétaire de séance :
Claude BENOIT

Le lundi 16 octobre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 10 octobre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Karim CHAMON à Régine MILLET, Alexandra COHARD à Sophie RIVENS, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Philippe LORIMIER à Serge POMMELET, Christelle MEGRET à Jean-François CLAPPAZ, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Anne-Françoise BESSON, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Françoise VIDEAU à Guillaume RACCURT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Communauté de communes Le Grésivaudan a pour objectif de soutenir selon certains critères les associations sportives des collèges et lycées locaux relevant de l'intérêt communautaire. Les subventions proposées dans le cadre de l'UNSS, le sont en lien avec la Charte de partenariat sportif. L'instruction des dossiers déposés par les associations sportives s'est notamment basée sur le nombre d'élèves du Grésivaudan scolarisés dans l'établissement, ceux licenciés à l'association sportive, la présentation des projets et en prenant en compte le budget de l'association.

Dans le cadre de la Charte de partenariat sportif adoptée le 31 janvier 2022 et conformément au vote du budget primitif 2023, Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions présentées dans le tableau ci-après et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ces dossiers :

Bénéficiaire de la subvention	Commune	Nombre d'élèves du Grésivaudan licenciés à l'UNSS année N-1	Subvention sollicitée	Proposition subvention 2023
UNSS- Association sportive Collège Flavius Vaussenat	Alleverd-les-Bains	163	3 600 €	3 600 €
UNSS- Association sportive Collège Simone de Beauvoir	Crolles	125	3 700 €	3 125 €
UNSS-Association sportive collège les Buclos	Meylan	19 du Grésivaudan (sur 98 au total)	500 €	395 €
UNSS- Association sportive collège La Moulinière	Domène	83 élèves du Grésivaudan (sur 178 au total)	1 900 €	1 324 €
UNSS- Association sportive collège Le Chamandier	Gières	120 élèves du Grésivaudan (sur 210 au total)	3 000 €	2 159 €
UNSS- Association sportive Collège Icare	Goncelin	124	2 500 €	1 920 €
UNSS- Association sportive Collège La Pierre Aiguille	Le Touvet	157	3 500 €	3 500 €
UNSS- Association sportive Collège Marcel Chêne	Pontcharra	153	2 300 €	2 300 €
UNSS- Association sportive Collège du Grésivaudan	Saint-Ismier	163	4 000 €	4 000 €
UNSS- Association sportive Collège Terray	Meylan	77 élèves du Grésivaudan (sur 80 au total)	1 800 €	1 175 €
UNSS- Association sportive Collège Belledonne	Villard-Bonnot	174	4 150 €	2 680 €
Total				26 178 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023, au chapitre 65, à l'article 6574, à l'analyse SSUB#, gestionnaire SPODIV (enveloppe à affecter – Diverses associations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **16 OCT. 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

